

Variation du compte de taxes

Évaluation pour une résidence de 216 000 \$ selon les secteurs

Taxes	Terrebonne	Lachenaie	La Plaine
Total des taxes 2011	2 239,89 \$	2 112,81 \$	2 552,67 \$
Total des taxes 2012	2 371,56 \$	2 295,96 \$	2 384,52 \$
Écart entre 2011 et 2012	+ 131,67 \$	+ 183,15	- 168,15 \$

Explication des écarts

	Terrebonne	Lachenaie	La Plaine
Hausse de taxe globale	104,98 \$ ou 4,7 %	104,98 \$ ou 3,8 %	52,27 \$ ou 2,05 %
Taxe foncière de secteur - compensatoire	+ 41,69 \$	+ 37,58 \$	- 205,42 \$
Harmonisation des tarifs de la taxe d'assainissement	- 15,00 \$	+ 65,00 \$	- 15,00 \$
Total	131,67 \$	183,15 \$	- 168,15 \$

Lors du regroupement de 2001, un décret fut adopté par Québec permettant de maintenir les écarts de taxation selon les secteurs. Le décret a ainsi permis d'ajuster le compte de taxes selon les réalités propres aux trois anciennes villes et d'équilibrer équitablement la répartition des coûts pour la nouvelle ville, et ce, sur une période de 10 ans (2001-2011).

Toutefois, afin de se conformer à la loi, nous avons maintenant l'obligation de procéder à l'harmonisation des taux de taxation qui le nécessitent. Donc, en raison de la fin du décret et de la taxe compensatoire, la variation des taxes ne sera pas appliquée de façon uniforme à tous les secteurs.

Comment payer votre compte de taxes

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de matricule sur le chèque ou mandat et veuillez ne pas insérer d'argent comptant dans l'enveloppe.

1 Institutions financières

En vous présentant à une caisse populaire du Mouvement Desjardins ou dans la majorité des autres institutions financières (aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques).

VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE ACQUITTE VOTRE COMPTE DE TAXES ?

Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont la responsabilité de s'assurer que le paiement a bien été fait aux dates prescrites.

2 Internet

Vous pouvez également payer par téléphone ou par Internet sur les différents réseaux bancaires en vous identifiant de la façon suivante :

Exemple d'un numéro de matricule ou de dossier* :

DIV.	SEC.	EMP.	BÂT.	LOC.	C
0123	45	6789	000	0000	0

*Vous devez entrer 18 chiffres en complétant la séquence par des zéros. Si votre numéro de matricule change pendant l'année, veuillez vous assurer de le corriger lors de votre paiement par Internet.

Vous ne pouvez pas payer votre compte de taxes sur le site Web de la Ville de Terrebonne. Cette méthode de paiement est seulement permise sur le site Web de votre institution financière.

3 Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s)-poste libellé(s) à l'ordre de :

Ville de Terrebonne
TAXES
C.P. 150
Terrebonne (Québec) J6W 3L5

4 Par dépôt

En déposant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s)-poste dans les chutes à courrier ou à la réception des points de services suivants :

- 3630, rue Émile-Roy
- 6900, rue Guérin (dans la chute à courrier de la bibliothèque)
- 3425, place Camus (dans la chute à courrier de la bibliothèque)
- 3060, chemin Saint-Charles
- 775, rue Saint-Jean-Baptiste (Hôtel de ville de Terrebonne)

5 En argent comptant

Seulement à la Direction de l'administration et des finances située au 3060, chemin Saint-Charles (argent comptant, chèque(s), mandat(s)-poste et paiement direct acceptés). Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte un arrérage (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- **Prévoir le délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance).**

Quatre versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne peuvent acquitter leur compte de taxes en 4 versements égaux (compte de plus de 300 \$).

La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les coupons rattachés à votre compte (ne joindre que le coupon correspondant à votre paiement et conservez votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agraffer les coupons au(x) chèque(s) ou mandat(s)-poste.

Reçus

Aucun reçu ne vous sera remis à moins que votre paiement ne soit effectué en argent comptant au 3060, chemin Saint-Charles. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu.

Pour votre déclaration d'impôts, votre compte de taxes fait foi du montant payé.

Veuillez conserver une copie pour vos dossiers.

Taxes scolaires

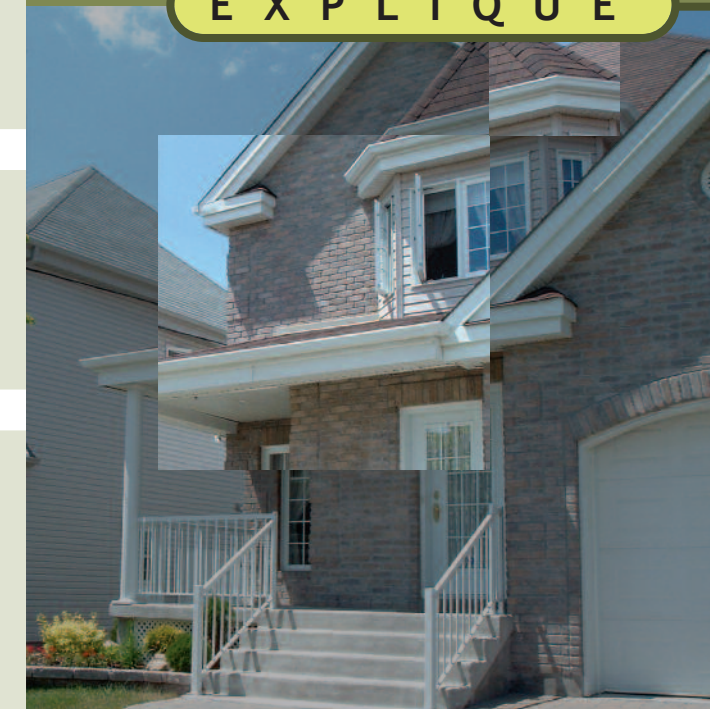
Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer, selon le cas, avec la Commission scolaire des Affluents au 450 492-9400 (poste 3524) ou avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles au 450 974-7000.

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, utilisez l'espace réservé à cette fin à l'endos de chacun des coupons ou veuillez écrire à l'adresse suivante :

Ville de Terrebonne
Service de l'évaluation
3060, chemin Saint-Charles, Terrebonne (Québec) J6V 1A1

VOTRE COMPTE DE TAXES 2012

EXPLIQUÉ



INFO-TAXES : 450 492-2433 • INFORMATIONS GÉNÉRALES : 450 961-2001
INTERNET : WWW.VILLE.TERREBONNE.QC.CA CLIQUEZ SUR SERVICES EN LIGNE - RÔLE D'ÉVALUATION

 **Terrebonne**
Une histoire de vie

Message du maire



Chère concitoyenne, cher concitoyen,

Je vous invite à lire attentivement ce dépliant qui explique en détail votre compte de taxes et qui présente les principaux éléments du budget 2012 de la Ville de Terrebonne adopté le 12 décembre dernier par votre conseil municipal.

Le budget de la Ville de Terrebonne sera de 178,3 M\$ en 2012, une hausse de 10,4 M\$ par rapport à 2011. Cette année encore, nous avons travaillé pour vous proposer un budget rigoureux et équilibré tenant compte à la fois de la capacité de payer des contribuables et des nombreuses attentes de la population, notamment en matière d'infrastructures et de services améliorés.

L'année 2011 marquait le 10^e anniversaire du regroupement volontaire des trois anciennes municipalités. Lors du regroupement de 2001, un décret fut adopté par Québec permettant de maintenir les écarts de taxation selon les secteurs. Il aurait été irresponsable, à ce moment-là, d'uniformiser les taux de taxation. Le décret a ainsi permis d'ajuster le compte de taxes selon les réalités propres aux trois anciennes villes et d'équilibrer équitablement la répartition des coûts pour la nouvelle ville, et ce, sur une période de 10 ans (2001-2011).

Toutefois, afin de se conformer à la loi, nous avons maintenant l'obligation de procéder à l'harmonisation des taux de taxation qui le nécessitent. Donc, en raison de la fin du décret et de la taxe compensatoire, la variation des taxes ne sera pas appliquée de façon uniforme à tous les secteurs.

Rappelons que la fin de ce décret marque la fin de la taxe compensatoire assumée par les résidents du secteur La Plaine, qui voient leur compte de taxe ajusté en conséquence pour l'année 2012. De même, le crédit de la taxe compensatoire prendra fin pour les secteurs Terrebonne et Lachenaie. Cette réalité particulière se traduit en somme par une variation globale de 3 % du compte de taxes. Soulignons toutefois qu'en raison de la situation décrite précédemment (fin du décret) la variation ne sera pas égale d'un secteur à l'autre.

Notre plan triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 170,7 M\$ pour les années 2012, 2013 et 2014, dont 92,7 M\$ pour l'an prochain. D'ailleurs, une étape importante de développement durable débutera en 2012. Après un exercice rigoureux de planification, Urbanova, un projet innovateur soutenu par la Fédération canadienne des municipalités, deviendra une réalité avec sa première phase qui inclut aussi le Pôle d'emploi au sud de la 640.

D'autres grands projets sont aussi présents dans notre plan triennal d'immobilisations, dont la future Maison des aînés, la continuation du plan directeur d'aménagement des parcs et des espaces verts, ainsi que plusieurs projets d'infrastructure qui bénéficieront à l'ensemble de la population.

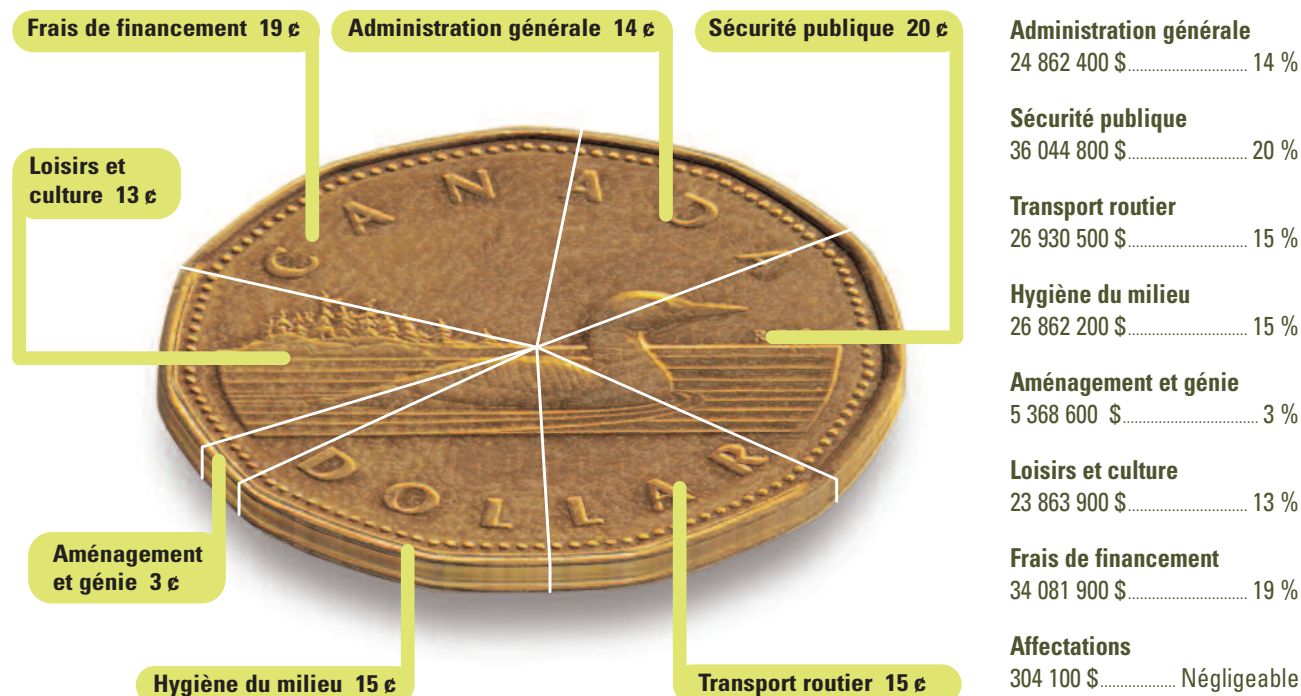
Le pourcentage consacré au service de la dette s'établit à 19 % et reflète une saine planification financière. Cela permet donc de répartir équitablement les coûts des projets sans faire porter le fardeau fiscal uniquement à l'une ou l'autre des générations. Encore une fois, nous réussissons à maintenir l'équilibre entre une offre de services améliorée, une vision ambitieuse de notre avenir et le respect de nos moyens financiers. C'est pourquoi nous pouvons continuer à envisager l'avenir avec confiance et optimisme. Les gestes que nous posons aujourd'hui nous permettent maintenant de bâtir ensemble le Terrebonne de demain.

Pour connaître en détail le budget, rendez-vous sur le site Web de la Ville au www.ville.terrebonne.qc.ca.


Jean-Marc Robitaille
 Maire de Terrebonne

Ventilation des dépenses pour l'année 2012

UTILISATION DE CHAQUE DOLLAR PERÇU



Administration générale	24 862 400 \$	14 %
Sécurité publique	36 044 800 \$	20 %
Transport routier	26 930 500 \$	15 %
Hygiène du milieu	26 862 200 \$	15 %
Aménagement et génie	5 368 600 \$	3 %
Loisirs et culture	23 863 900 \$	13 %
Frais de financement	34 081 900 \$	19 %
Affectations	304 100 \$	Négligeable
TOTAL :	178 318 400 \$	100 %

Ventilation des revenus fonciers par catégories d'immeubles (%)

Catégories d'immeubles	2009	2010	2011	2012
Immeubles résidentiels	68,64 %	69,55 %	68,85 %	69,92 %
Immeubles non résidentiels	29,40 %	28,58 %	29,53 %	29,09 %
Terrains vagues desservis	1,96 %	1,87 %	1,62 %	1 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Taux de taxes 2012

Résidentiels, non résidentiels et terrains vagues desservis

Catégories de taux de base	Par 100 \$ d'évaluation
Immeubles résidentiels	0,674
Immeubles commerciaux	1,735
Immeubles industriels	1,830
Terrains vagues desservis	1,113

INFO-TAXES : 450 492-2433 • INFORMATIONS GÉNÉRALES : 450 961-2001
 INTERNET : WWW.VILLE.TERREBONNE.QC.CA CLIQUEZ SUR SERVICES EN LIGNE - RÔLE D'ÉVALUATION

Pour bien comprendre votre compte de taxes

Taxe foncière générale

Cette taxe permet de fournir aux citoyennes et aux citoyens les divers services offerts par la Ville, tels que la sécurité publique, la gestion et l'entretien du territoire, les loisirs, l'administration, etc. En raison du projet de loi n° 29, les taxes pour la MRC, le CLD et la CMM ainsi que les transferts gouvernementaux sont inclus dans la taxe foncière générale.

Taxe foncière spéciale - Infrastructures

Terrebonne maintient en place un fonds de 5 cents du 100 \$ d'évaluation destiné au financement du renouvellement des infrastructures afin de pouvoir continuer à bénéficier des programmes de subvention gouvernementaux encore en place. Ce fonds nous permettra d'investir massivement dans l'amélioration de nos réseaux, nos rues et nos routes, contribuant ainsi à notre prospérité future sans hypothéquer les prochaines générations.

Taxe foncière de secteur - Opérations

Les recettes de cette taxe s'appliquent au remboursement des dettes applicables à chacune des trois anciennes villes et au remboursement des anciens fonds de roulement. Les coûts de la cueillette des ordures ménagères et de la collecte sélective sont intégrés à la taxe foncière de secteur - Opérations pour le premier logement. Une compensation de 185 \$ sera facturée pour chaque logement supplémentaire.

Taxe foncière spéciale - Transport en commun

Elle réfère à la contribution de Terrebonne pour les services de transport collectif. En 2012, le taux est de 0,0693 par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Taxe d'eau

Aucune augmentation n'est prévue en 2011. Une compensation pour l'eau au montant de 260 \$ est en vigueur pour toutes les unités d'habitation sur le territoire. Tous les commerces et les industries doivent être dotés d'un compteur d'eau. Leur tarif de base (pour les premiers 400 mètres cubes d'eau) est de 318 \$ par place d'affaires.

Tarif d'assainissement des eaux

En 2012, nous procédons à une harmonisation des tarifs d'assainissement des eaux pour les trois secteurs. Le tarif s'établit ainsi à 135 \$ pour l'ensemble du territoire.

Compensation pour le contrôle biologique des insectes piqueurs

Aucune augmentation de ce tarif en 2012. Une compensation de 25 \$ par unité d'habitation, place d'affaires et terrain vacant apparaît sur chaque compte de taxes en ce qui a trait au contrôle biologique des insectes piqueurs sur l'ensemble du territoire. Nous en sommes à la neuvième année du programme.

Infrastructures

Dans certains quartiers, les contribuables doivent assumer le coût des travaux d'infrastructures qui concernent leur propriété et/ou leur secteur (aqueduc, égout pluvial, égout sanitaire, pavage, bordures, éclairage, etc.).